

**SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE**

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

- Les seuls travaux autorisés à ce jour, sur boîte de vitesses automatique sont ceux indiqués en pages suivantes.

- Pour tous les autres incidents, tels que :

- défaut de convertisseur,
- défaut de denture sur grande couronne de démarreur,
- défaut de carters de boîte de vitesses, convertisseur, différentiel,

L'ÉCHANGE DE LA BOÎTE DE VITESSES COMPLÈTE EST NÉCESSAIRE.

NOTA : La couronne de démarreur est fixée de façon inamovible par soudure sur le convertisseur.

En cas d'incident entraînant la détérioration de la grande couronne :

- Echanger systématiquement l'antivol complet.
- S'assurer, lors de la réparation, qu'il existe une garantie entre grande couronne et pignon de démarreur à la position repos.

T.S.V.P.

CITROËN
02 FEB. 1981

**NOTE
D'INFORMATION**

N° 81-67 MA

Le 14 Janvier 1981

Cette note concerne :

L'ATELIER

LE MAGASIN

LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

TOUS PAYS

**VÉHICULES
CX 2400 IE
et 2400 Carburateur**

**GTI et Berline Pallas
(MA série MT)**

**Berline
(MA série MY)**

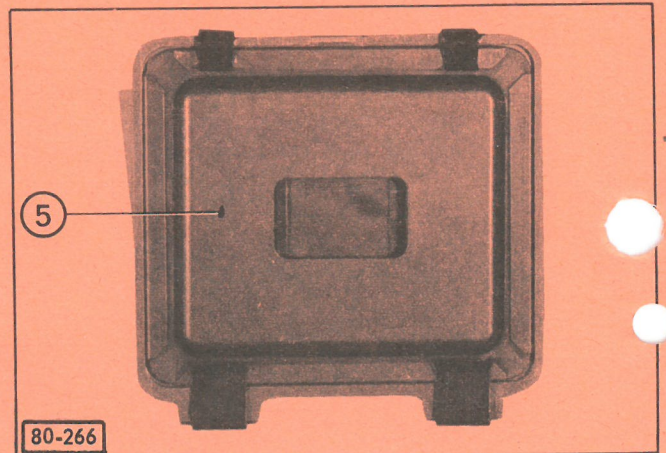
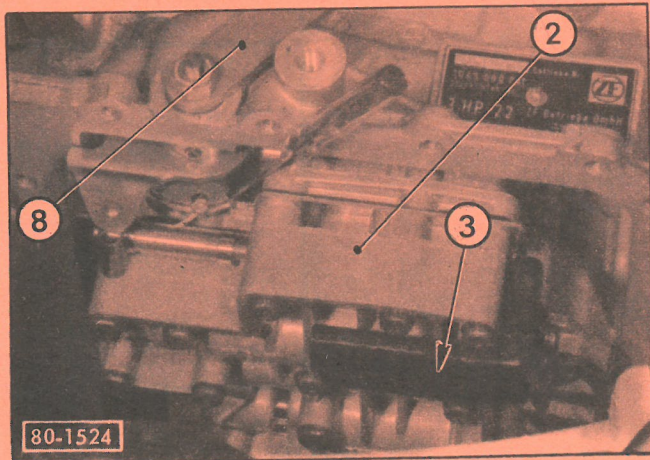
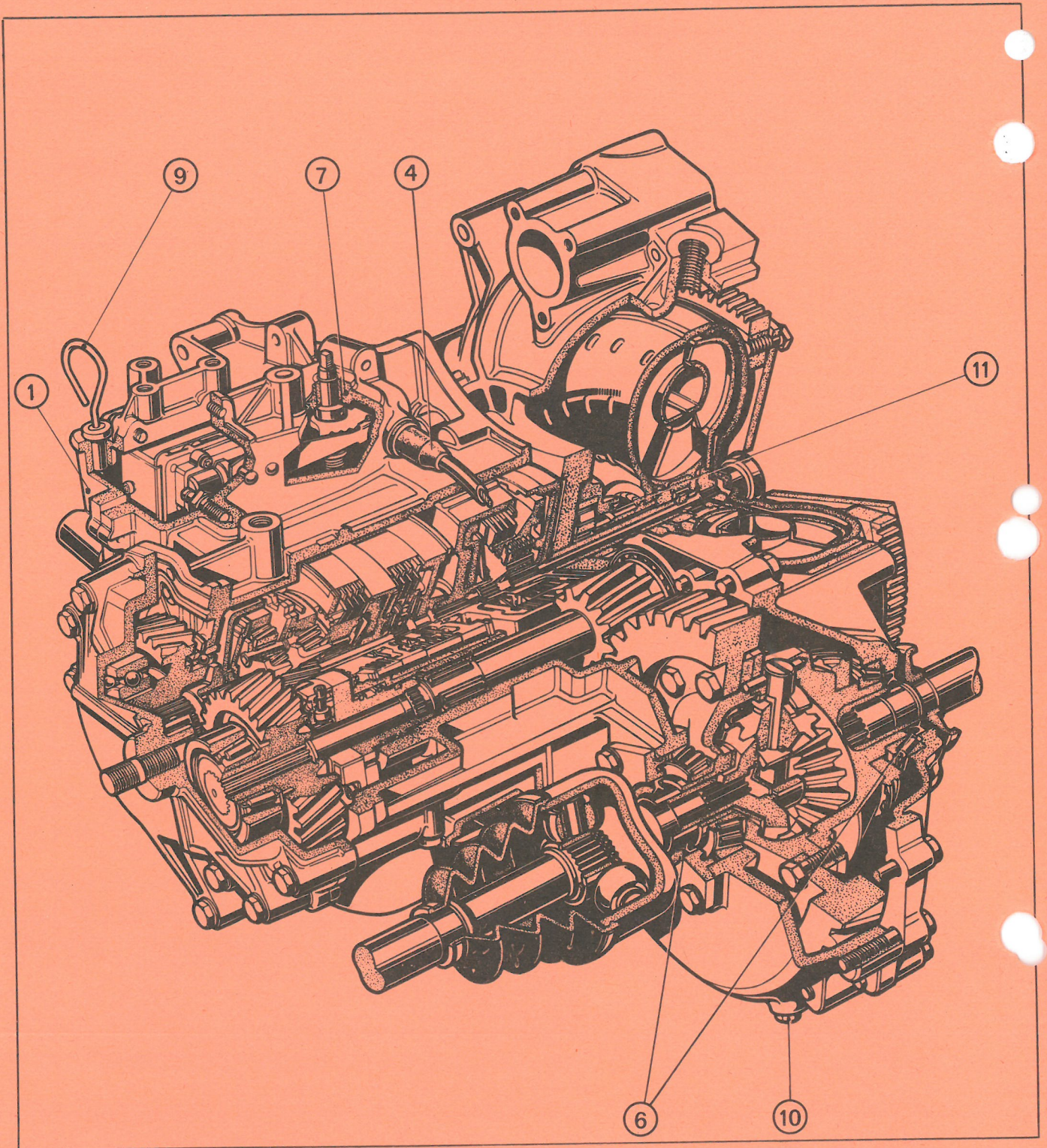
**Breaks et dérivés
(MA série MW)**

**Prestige
(MA série MV)
(MA série MZ)**

**BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE**

**Liste des opérations de
réglages ou d'échanges
permises dans le
RESEAU**

BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE



I- TRAVAUX SUR BOÎTE DE VITESSES NON DÉPOSÉE

1. Dépose du carter **(1)** de bloc hydraulique, échange du joint de carter si nécessaire :
Opération nécessitée par une mauvaise étanchéité du plan d'appui du carter.
Voir opération N° MA. 352-1 du Manuel N° MAN 008507.
N° P.R. du joint de carter : 95 565 948.
2. Contrôle du calage du bloc hydraulique **(2)** : *Opération nécessitée par des plages de passage des vitesses non conformes.*
Voir opération N° MA. 352-1 du Manuel n° MAN 008507.
3. Positionnement ou échange de la tôle déflectrice **(3)** de bloc hydraulique : *Opération nécessitée par l'impossibilité de lecture du niveau d'huile boîte de vitesses à la position «P», ou le refoulement d'huile par le puits de jauge.*
N° P.R. de la tôle déflectrice : 95 565 946.
4. Echange du câble de correction de charge (kick-down) **(4)**
Voir opération N° MA. 352-1 du Manuel N° MAN 008507.
(Le numéro P.R. du câble de correction de charge sera communiqué ultérieurement).
5. Echange de la crépine d'aspiration d'huile **(5)** :
N° P.R. de la crépine : 95 565 953
N° P.R. des agrafes de maintien : 95 565 954
Voir opération N° MA. 352-1 du Manuel N° MAN 008507.
6. Echange des joints de sortie de différentiel **(6)** : *Opération nécessitée par une mauvaise étanchéité*
Voir opération N° MA. 352-1 du Manuel N° MAN 008507.
N° P.R. des joints : 26 126 739.
7. Echange du joint sur levier de sélection **(7)** : *Opération nécessitée par une mauvaise étanchéité*
N° P.R. du joint : 95 565 951.
8. Echange du levier de sélection **(8)** :
N° P.R. du levier : 95 565 944
N° P.R. de l'écrou de fixation : 95 565 945.
9. Echange de la jauge d'huile **(9)** :
N° P.R. de la jauge : 95 562 649.
10. Echange des joints des vis de vidange **(10)** :
N° P.R. des joints : 22 456 009.

II- OPERATION SUR BOÎTE DE VITESSES DÉPOSÉE ET DÉSACCOUPÉE APRES DÉPOSE DU CONVERTISSEUR :

- Echange du joint de pompe à huile **(11)** : *Opération nécessitée par une mauvaise étanchéité et un écoulement d'huile par le carter de convertisseur.*
Voir Opération N° MA. 351-1 du Manuel N° MAN 008507.
N° P.R. du joint : 95 568 777.